



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Assemblée générale ordinaire du mardi 25 mai 2010

19h40 – 22h20

Présents :

Président : C. Racine
Conseillers : E. Fookes, J.-L. Rossel
Conseillères : L. Nordberg J. Houriet,
Ministres : G. Stauffer, E. de Calonne
Caissier : R. Audemars
Secrétaire : P. Mossu

Excusée :

S. Charlier

SUJET	DESCRIPTION
Ouverture de l'Assemblée	<p>M. Claude Racine, Président, souhaite à tous une cordiale bienvenue, et une bienvenue particulière au Pasteur Blaser, qui est notre représentant auprès du Conseil Synodal.</p> <p>Il déclare l'Assemblée ouverte et informe que nous n'avons pas reçu d'excuses, à l'exception de Mme Charlier qui est en vacances et ne pourra donc malheureusement pas être parmi nous ce soir. Il excuse également Mme Josiane Houriet, qui nous rejoindra plus tard, sa maman ayant des problèmes de santé.</p> <p>Il précise que les ordres du jour distribués sont légèrement différents de ceux qui ont été publiés dans le Trait d'Union, puisqu'on voulait donner à l'assemblée davantage d'informations, notamment au sujet des élections.</p> <p>Il passe maintenant la parole au pasteur pour la méditation, point 1 à l'ordre du jour.</p>
1) Méditation	<p>Le pasteur Stauffer souhaite également la bienvenue à l'Assemblée ordinaire de printemps.</p> <p>C'est la fin du mois de mai. Ce mois de mai qui commence par un jour où on fête le travail et on dit souvent que le mois de mai, c'est le mois du travail. Et lors de cette fête qui célèbre le travail, on manifeste souvent, on revendique parfois, on revendique la plupart du temps des avantages pour soi-même. Et puis on fait le point sur le climat social.</p> <p>Ecoutez ce que le pasteur Philippe Zeissig, pasteur vaudois, raconte au sujet de la fête du travail : « Jour du travail, jour du muguet. Travail et muguet font revivre devant nous un vieil homme de notre village. Le travail l'avait tant courbé, travail de la terre, qu'à 85 ans il marchait courbé, comme cassé. Mais dans ce vieillard cassé il n'y avait rien de brisé.</p>

	<p>On rencontrait un homme paisible et bienveillant. Sur le manche de ses outils, il avait marqué au feu EC. Ca, c'était pour lui : Emile Crausaz. Mais il y avait encore un C : ECC. Le deuxième C, expliquait-il, c'était pour sa femme. Elle s'appelait Clémence ; Emile Crausaz Clémence, disaient les outils. On travaille, mais il faut savoir pour qui. Et le vieil homme avait un deuxième secret : il allait à la forêt cueillir du muguet qu'il distribuait à ses amis. Et puis, tout seul, quand personne ne le voyait, il entrait à l'église et il en déposait un bouquet sur la table de communion. Le muguet du vieil homme cassé, Dieu a dû en avoir chaque fois les larmes aux yeux. » Fin de l'histoire racontée par M. Zeissig.</p> <p>Savoir pour qui nous travaillons, savoir avec qui nous travaillons, savoir pour quoi nous travaillons. C'est aussi valable pour une paroisse. Pour qui, avec qui, pour quoi oeuvrons-nous ? Espérons que ce soir, nous aussi, nous pourrons offrir à notre manière des fleurs au Seigneur, lui qui s'occupe de les faire pousser : ces fleurs que nous pouvons, en nous baissant, cueillir pour les offrir à d'autres, pour les offrir à Dieu, parce que nous ne pouvons rien lui donner qu'il ne nous ait, lui d'abord, donné.</p> <p>Il invite ensuite l'assemblée à la prière : « Seigneur Dieu, nous voici réunis pour cette assemblée de printemps et ses comptes. Ces comptes qui seront encore l'occasion de te remercier pour la fidélité matérielle que tu nous a manifestée par l'intermédiaire du travail des paroissiens. Oui, merci pour chacun et chacune. Merci pour leur engagement et leur générosité. Seigneur, aide-nous à ne pas nous habituer à cela. Aide-nous à toujours savoir et discerner ta main, ta bonté. Aide-nous à toujours nous demander finalement pour qui et pour quoi sommes-nous actifs dans cette paroisse ? Seigneur, que notre travail ne porte pas que notre nom mais aussi le tien. C'est pourquoi nous voulons te dire ensemble Notre Père qui es aux Cieux... »</p>
<p>2) Nomination des scrutateurs</p>	<p>MM. Raymond Röthlisberger et Luc Genin sont désignés comme scrutateurs et M. Racine les en remercie.</p> <p>Nous avons 39 personnes présentes qui ont le droit de vote, dont la moitié, soit 19 personnes + 1, constitue la majorité requise.</p>
<p>3) Informations au sujet des élections</p>	<p>Des délégués synodaux ont été recherchés pour participer aux différents Synodes de la nouvelle législature. Par chance les trois dames qui se chargeaient de cette tâche et dont les noms ont été publiés dans le Trait d'Union, à savoir Mmes Audemars, Brandt et Möri, ont bien voulu continuer de représenter la paroisse dans ces grandes assemblées. D'autre part, étant donné qu'il n'y avait pas plus de candidats que de postes à repourvoir, nous avons donc eu une élection tacite.</p> <p>C'est également le cas pour le Conseil de paroisse qui recherchait deux candidats et qui n'a eu qu'une proposition en la personne de Mme Charlier : celle-ci a donc également été élue tacitement. Dans ce cadre, le conseil de paroisse a également une bonne nouvelle à annoncer : nous avons eu contact avec une jeune maman qui s'intéresse à venir au Conseil de paroisse mais qui nous a demandé encore un peu de temps de réflexion, étant donné que sa situation professionnelle était en train de changer. Il sera sans doute possible de donner plus d'information d'ici l'automne.</p>

<p>4) Approbation du procès-verbal du dimanche 6 décembre 2009</p>	<p>Aucune personne ne demandant la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du dimanche 6 décembre 2009, il est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.</p>
<p>5) Rapport du Président</p>	<p>L'année 2009, pour notre paroisse de Bulle – La Gruyère, fut une année de changement et de mouvement, d'ouverture et d'imprévu.</p> <p>Tout d'abord, ce fut l'année du renouvellement du cadre «législatif» de notre paroisse avec le départ de 3 des conseillers : le président, M. Jean-Christophe Stucki, qui a œuvré à ce poste durant bien des années, Mme Georgette Vionnet, pilier de notre service social où elle est d'ailleurs encore très présente, ce qui nous fait grand plaisir, et Mme Christine Bloch qui fut efficace dans son engagement. Leur remplacement a été assuré par M. Jean-Luc Rossel, Mme Lucile Nordberg et M. Claude Racine.</p> <p>Le nouveau Conseil a été mis en place et installé au printemps : il a eu l'occasion de se réunir de nombreuses fois. Si certaines réunions furent de la « gestion courante », d'autres eurent comme principal sujet le problème survenu fin août entre nos locataires. Cet événement a coûté au Conseil la démission de 2 de ses membres, soit : Mme Chantal Steffen-Loup et M. Raymond Röthlisberger. Je profite de cette occasion pour les remercier. Ces départs nous ont obligés à recommencer à approcher des personnes pour les remplacer : travail toujours en cours.</p> <p>Dans cette même période, M. le pasteur Emmanuel de Calonne était agrégé par l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Fribourg et confirmé dans son poste pastoral à 70 %. Son ministère auprès des familles et de la jeunesse s'est avéré très positif, et nous pouvons voir avec plaisir un rajeunissement certain de l'assemblée dominicale, en particulier lors des cultes familles qui semblent correspondre à un réel besoin.</p> <p>Nous avons déjà les mini-camps organisés par Sœur Pierrette et son équipe : bénédiction pour beaucoup d'enfants, de la paroisse ou non. A la suite, Emmanuel a proposé et organisé pour le mois de juillet le premier maxi-camp touchant la tranche d'âge suivante: le projet est ainsi de rejoindre tous ces jeunes qui sont en recherche de repères.</p> <p>Alors que les activités pour et avec les jeunes sont en constante augmentation, le catéchisme continue dans le cadre des établissements scolaires et nous ne pouvons que remercier nos ministres et catéchètes pour leur engagement et leur fidélité dans cette tâche.</p> <p>L'automne, quant à lui, fut marqué par l'inauguration de notre nouvel orgue après un travail de 2 ans par l'entreprise Felsberg et une période très courte d'inconfort pour les cultes au cours de l'été. Merci à la commission pour avoir mené à bien le projet et je crois pouvoir dire la joie, non seulement pour ceux qui utilisent ce bel instrument, mais aussi ceux qui l'écoutent, d'être au bénéfice de l'excellente qualité de l'instrument.</p>

	<p>Un point n'a pas permis à la paroisse de toucher grand monde : l'exposition proposée dans le cadre de l'année Calvin qui eut lieu durant une quinzaine de jours en juin dans la Maison de Paroisse : il semble que les seules personnes qui aient pris le temps de la regarder sont celles qui s'étaient proposées pour faire l'accueil durant les heures d'ouverture. Nous avons sûrement intérêt à réfléchir quant au but d'un tel événement.</p> <p>Pour terminer, quelques chiffres concernant les faits marquants de l'année 2009 :</p> <p>9 baptêmes ont été célébrés 1 présentation 12 confirmations 5 mariages 14 décès 191 nouveaux paroissiens contribuables sont arrivés dans le district, alors que 101 personnes l'ont quitté 21 personnes ont demandé leur sortie d'église alors que 4 ont souhaité y entrer.</p> <p>Le nombre total de tous les paroissiens, enfants compris, s'élevait, au 31 décembre 2009, à 2655.</p> <p>Nous voulons donc continuer sur le chemin qui se présente devant nous pour l'année 2010 et croire que le Seigneur est avec nous pour apporter un témoignage dans cette région et dans cette ville, grâce aux dons que Dieu accorde à chacun.</p> <p>Merci pour votre présence et j'espère que cette assemblée portera sa part de fruit sous le regard de Celui qui nous conduit, notre Seigneur Jésus-Christ.</p>
<p>6) Comptes 2009 : a) Présentation</p>	<p>Richard Audemars présente les comptes 2009 en commençant par le COMPTE DE RESULTAT 2009 ; les charges : pour l'année 2009 nous avons budgété <u>fr. 960'400.00</u>, et il a en fait été dépensé <u>fr. 912'156.30</u>.</p> <p>Le détail par catégorie :</p> <p>Administration</p> <p>Le budget est en général bien tenu et il n'y a pas de grands commentaires à faire.</p> <p>Ce qui n'avait pas été budgété, c'est la cotisation supplémentaire à la caisse de retraite : nous avons maintenant une secrétaire soumise à la LPP (compte 31012) et les <u>fr. 1'179.50</u> correspondent à la part de la paroisse, puisqu'en LPP, l'assuré met une moitié et la paroisse l'autre moitié.</p> <p>Les frais de perception des impôts sont plus élevés que ceux budgétés car nous avons aussi reçu plus d'argent (compte 31040). Les <u>fr. 29'371.30</u> correspondent aux 3 % de la somme totale encaissée.</p>

Dans « matériel et imprimés », il y a aussi un dépassement suite à la confection de la petite brochure concernant les vitraux (compte 31102). Il a été décidé après coup de la réaliser en même temps que la plaquette pour l'inauguration de l'orgue.

Dans les frais de téléphone (compte 31111) de fr. 3'634.10, il y a eu plus de conversations que prévu et une facture de fr. 500.— pour la réparation de notre installation téléphonique.

Dans les achats d'équipements (compte 31201), nous avons dû remplacer l'imprimante du secrétariat, défectueuse, et nous en avons profité pour acheter une imprimante couleurs.

Immeubles

Le budget est également bien tenu.

Les assurances sont faciles à budgéter puisque les chiffres sont connus d'avance.

Achat de machines/mobilier (compte 32200) concerne des articles pour le jardinage.

Les frais d'énergie (sous-groupe 3230) : le chauffage du Temple a coûté un peu plus car l'hiver 2008-2009 a été long et rigoureux.

Dans l'entretien (sous-groupe 3231) :

L'entretien pour le Temple : on a dépensé moins que budgété parce que dans le budget 2009, il était prévu d'installer un thermostat pour le chauffage électrique du Temple. Finalement cela n'a pas été réalisé en 2009, mais le sera en 2010.

Idem pour l'entretien de la cure : dans ces fr. 8'000.— budgétés était compté un poste de fr. 2'600.— pour l'installation d'un interphone entre l'entrée côté Gruyères et le 2^{ème} étage qui n'a pas été réalisée.

A la Maison de Paroisse, il y a un problème de caniveau bouché qui n'est pas encore réparé. Cela viendra probablement cette année mais avait été prévu dans le budget.

Ministères

Tout est conforme aux prévisions, il n'y a pas de commentaire particulier à faire.

Activités paroissiales

Il s'agit des salaires de l'organiste et de l'animatrice de jeunesse, ainsi que les charges sociales et les frais de personnel (groupe 340).

Pour la classe 34, nous avons dépensé un peu moins. Au budget : fr. 112'800.00 et fr. 95'017.50 de dépenses effectives. Comme chaque année nous prévoyons un certain nombre de projets dont certains ne peuvent pas être réalisés par manque de temps ou suite à des problèmes.

Journal paroissial

Un peu moins cher que prévu.

Partage externe

Ce budget avait été réalisé en 2008 et il avait été prévu, pour la Crèche (compte 37700), une subvention de fr. 30'000.00. La situation actuelle de celle-ci présentant des comptes positifs ne nécessite pas l'utilisation de ce poste. Une réserve de fr. 100'000.00 au bénéfice de la Crèche avait été créée puisque, contractuellement, la paroisse s'engageait à la soutenir pour couvrir un déficit jusqu'à concurrence de ce montant. Ces décisions ont été prises à fin 2008, alors que le budget 2009 était déjà établi ce qui explique pourquoi ces fr. 30'000.00 sont restés.

Eglise cantonale

Notre contribution à Charmey va encore durer deux ans, soit jusqu'en 2012 pour couvrir le déficit de la Maison de Charmey réparti entre toutes les paroisses de l'EERF.

Amortissements

L'amortissement de la Maison de Paroisse (compte 40000) est légal et obligatoire, soit 5 % sur 20 ans.

Recettes

Comme à notre habitude depuis 5 ou 6 ans, les recettes fiscales sont plus élevées que celles budgétées. Pour tous les produits : fr. 991'700.00 ont été budgétés alors que fr. 1'100'728.77 correspondent aux recettes effectives.

Pour les impôts : fr. 938'500.00 sont inscrits au budget et les recettes ont atteint fr. 1'028'583.07, soit un excédent d'environ fr. 100'000.00. Il s'agit des recettes d'impôts sur le revenu, la fortune, etc. pour la période 2008. Les impôts peuvent être facturés rétroactivement pendant 10 ans.

Frais de poursuites (compte 60201) : bien que l'encaissement soit fait par l'Etat de Fribourg, les frais de poursuites sont partagés. Le canton de Fribourg nous facture la part qui revient à notre paroisse.

Immeubles

Produits de tiers (compte 62511) : heures que M. Paccaud avait faites pour la Crèche.

Ministères

Bonne surprise aussi dans les ristournes d'enseignement religieux (compte 63001). En ce qui concerne l'enseignement religieux qui est donné au CO, les heures sont payées par l'Etat de Fribourg. Jusqu'à présent, les heures rapportaient plus ou moins fr. 7'000.00 par année.

Mais depuis 2009, le canton ayant un autre mode de calcul son dédommagement se monte à 12'000.00.

Le pasteur Stauffer précise que jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention signée entre l'Eglise cantonale et le département de l'instruction publique, l'école remboursait à la paroisse une heure hebdomadaire par niveau de CO, c'est-à-dire trois heures hebdomadaires de catéchisme. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les directeurs reconnaissent les dédoublements de classes pratiqué afin d'avoir des effectifs plus petits. C'est la raison de l'augmentation des rentrées.

Activités paroissiales

Vente de matériel (compte 64007) : il s'agit de la vente de notre ancien orgue qui se trouve dans les Grisons et a été racheté pour la somme de fr. 10'000.00.

Intérêts des capitaux

Nous avons moins de trésorerie suite aux dépenses de ces dernières années.

Résultat final

Total des produits	1'100'728.77
Total des charges	<u>912'156.30</u>
Bénéfice	<u>188'572.47</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Actif

Les liquidités s'élèvent à fr. 130'912.41.

Prêts : le solde du prêt de Charmey s'élève encore à fr. 13'000.00. Dans deux ans il sera soldé : le remboursement se fait à raison de fr. 6'500.00 par année.

Placements : sous forme de bons de caisse

Actifs transitoires : factures qui passent d'une année à l'autre.

Les immeubles figurent dans les actifs. La plus grande partie des fr. 654'753.95 comprend la valeur de la Maison de Paroisse.

Mobilier : il s'agit principalement de l'orgue.

Passif

Les engagements comprennent : les fr. 100'000.00 pour la Crèche, les fr. 50'000.00 provenant de la souscription pour l'orgue, ainsi que les fr. 70'000.00 du fonds de Mme Götschmann.

Transitoires : les impôts de la période fiscale 2009, encaissés déjà en 2009 seront virés dans les recettes en 2010.

Réserve orgue disparaîtra cette année car elle sera utilisée pour amortir l'orgue qui se trouve dans le mobilier (compte 146 – actif)

Réserve pour chauffage : Il est possible que, d'ici 3 à 4 ans, un chauffage à distance soit installé. Ce sera la prochaine grande dépense. Le chauffage de la Maison de Paroisse est assez ancien et il faudra le remplacer. Pour le chauffage à distance de la Maison de Paroisse et de la Cure, il n'y aura pas des frais énormes, car il ne s'agira que de tirer une conduite et de remplacer la chaudière par un échangeur de chaleur. Par contre, si on décide de chauffer le Temple avec le chauffage à distance, il faudra modifier complètement l'installation et décider si l'on utilise des radiateurs, ou un chauffage au sol. Nous pensons que l'équipement des trois bâtiments demanderait un investissement d'environ fr. 200'000.00. C'est pour cette raison qu'une réserve annuelle de fr. 50'000.00 est mise en compte.

Questions : M. Stucki a une remarque concernant la ligne 210 – Engagements : il considère que, ces fonds constituent une réserve non attribuée. Alors pour lui, le terme « engagements » prête à confusion. Il souhaiterait que celui-ci soit modifié en « fonds de réserve non attribués ».

Richard Audemars se permet de rectifier parce qu'il y a fr. 100'000.00 qui sont attribués à la Crèche ainsi que le montant correspondant à la souscription pour l'orgue. Seul le fonds de fr. 70'000.00 de Mme Götschmann n'est pas attribué. Si ce n'est qu'une question de terme, une recherche de nom sera faite.

COLLECTES

Les collectes synodales sont des collectes imposées par le Synode.
Les collectes dominicales ordinaires, s'il n'y a pas d'attribution particulière, sont versées au service social de la paroisse.
Les collectes spéciales sont faites sur base de décisions du Conseil de Paroisse, soit une quinzaine de collectes chaque année. Elles sont attribuées à des œuvres diverses.

ORGUE – Décompte final

Ce que nous a coûté réellement l'orgue.

Prix total de l'orgue: fr. 445'786.55.

Frais liés à l'orgue (aménagement de la galerie, frais d'installation, une garantie, les frais d'impression, publicités, les concerts, les frais d'inauguration, etc.) : fr. 28'235.50. Coût total : **fr. 474'022.05**.

Sont à déduire le produit de la souscription arrêté au 31 décembre 2009 : fr. 51'325.75, la reprise de l'ancien orgue fr. 10'000.00, et ce qui nous amène à fr. 412'696.00. Le budget accordé était de fr. 400'000.00, nous avons donc un dépassement de crédit de fr. 12'696.00, ce qui représente 3 pourcent du prix total.

b) Rapport de la Commission de révision des comptes

La facturation des impôts a été vérifiée. Le décompte (provisions, paiements) concernant l'orgue s'est avéré exact. L'ensemble des comptes a fait l'objet d'un contrôle précis. L'état de caisse a été vérifié.

M. Stucki lit le rapport : « En qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé, en date du 11 mars 2010, les comptes de l'exercice 2009, de la Paroisse évangélique réformée de Bulle-La Gruyère. Nous avons également assisté la Société Fiducum, mandatée par le Conseil de Paroisse pour examiner les comptes. Ce contrôle professionnel a été effectué le 6 mai 2010. Le procès-verbal sera joint au présent rapport.

La facturation des impôts a été vérifiée. Le décompte (provisions, paiements) concernant l'orgue s'est avéré exact. L'ensemble des comptes a fait l'objet d'un contrôle précis. L'état de caisse a été vérifié.

M. Richard Audemars a mis à notre disposition, tous documents et pièces justificatives nécessaires. Nous le remercions pour la rigueur et la qualité quant à la gestion et la tenue des comptes.

Nous nous réjouissons du résultat, qui affiche un bénéfice de fr. 188'572.47.

La Commission de Révision propose à l'Assemblée d'approuver les comptes 2009, et d'en donner décharge au Conseil de Paroisse, et au caissier.

DETAIL DU FONDS D'ENTRAIDE

Mme Georgette Vionnet indique qu'il s'agit du résumé des comptes qui ont été révisés et dont elle ne peut pas, évidemment, vu la confidentialité de ce service, donner tous les détails mais s'il y a des questions, elle y répondra.

La paroisse a fait un don plus important pour 2009 ce qui a permis de régler davantage de cas.

CAISSE

Les achats de bons qui ont été faits en 2009, se montent à fr. 1'160.— contre fr. 1'500.— l'année précédente.

M. Claude Racine rappelle juste, pour la bonne forme, que seuls les Réformés ont le droit de prendre part au vote. Si certains ont reçu un carton par erreur, il les prie de ne pas l'utiliser puisque seuls les membres de la paroisse ayant 16 ans révolus ont le droit de voter.

c) Approbation

Les comptes sont acceptés à l'unanimité moins une abstention. (41 personnes présentes, majorité 21)

**7) Proposition
d'attribution et
répartition du
bénéfice -
Décision**

M. Richard Audemars présente les propositions du Conseil de Paroisse :
On va donc répartir ce bénéfice de fr. 188'572.47 qui apparaissent
précédemment dans les comptes. Ils ont été séparés en différentes
catégories :

Les amortissements de divers achats faits en 2009, soit :

Mobilier fr. 3'631.80 : il s'agit des chaises 1^{ère} classe et des coupes pour la
Sainte-Cène.

Informatique fr. 1'738.90 : c'est le beamer acheté pour l'église

Instrument musique fr. 4'989.00 : c'est le piano.

Il est proposé d'amortir tous ces frais et de mettre ce matériel à fr. 1.00 à
l'actif du bilan.

Et pour les dépenses supplémentaires :

La maison Felsberg nous avait signalé avoir mal estimé les coûts de
production de l'orgue, mais un contrat ayant été signé, elle l'honorera.

Notre expert, M. Seydoux, nous avait dit qu'il était de tradition dans les
paroisses, quand on est très satisfait, d'offrir une gratification. Cela se
trouve ici : le Conseil de Paroisse propose de verser fr. 10'000.00
supplémentaires à la Maison Felsberg.

M. Richard Audemars change de casquette. Avant c'était le caissier qui
parlait, maintenant c'est le président de la commission de l'orgue qui
complète cette explication : la commission de l'orgue avait prévu
d'attribuer à la Maison Felsberg non pas fr. 10'000.00, mais fr. 20'000.00
qui correspondent à 4.7 % du coût de l'orgue. Les producteurs sont des
artisans et non pas de grandes industries qui se partagent des bonus. Ils
ne regardent pas tellement aux heures, c'est vraiment l'amour du travail
bien fait qui compte. En tant que commission de l'orgue, il voulait quand-
même exprimer leur remerciements à cette Maison sous forme d'une
gratification de Fr. 20.000,--.

Il faudra que l'assemblée tranche entre ces fr. 10'000.00 et ces fr.
20'000.00.

RA remet la casquette du caissier :

Portail de la Maison de Paroisse fr. 4'000.00 : il apparaît comme
nécessaire de remplacer le portail en bois par un portail métallique.

Micro pour le Temple fr. 2'000.00 : il sera plus performant pour les
auditeurs et plus pratique pour la personne qui parle.

Révision des comptes 2008 fr. 2'152.00 : au début du mois de mai 2009 la
facture pour la révision des comptes 2008 nous est parvenue. Comme les
comptes 2009 étaient bouclés, son règlement est proposé par la répartition
du bénéfice plutôt que de la faire figurer dans les coûts 2010.

Mise aux réserves :

Proposition de fr. 50'000.00, pour le chauffage et de fr. 30'000.00 pour la
réserve générale, soit un total de fr. 80'000.00.

Voici les dons que le Conseil de Paroisse propose d'attribuer :

Fondation des Amis de Charmey	5'000.00
CARITAS	5'000.00
AFAG	5'000.00

Société Biblique, Liban	10'000.00
St-Vincent de Paul	10'000.00
EPER : Haïti	20'000.00
Fond de solidarité de la pastorale suisse	10'000.00

Les Amis de Charmey ont des difficultés financières et doivent faire un certain nombre de rénovations.

Caritas Gruyère

AFAG : aide aux familles en Gruyère qui sont dans le besoin

Société Biblique Suisse en faveur du Liban : au Liban, ils ont distribué des bibles en arabe, pour répandre le christianisme par l'intermédiaire de bibles.

Conférence St-Vincent de Paul – Unité pastorale de notre Dame de Compassion : s'occupe notamment de la distribution à « Table couvre toi ».

EPER : Haïti : le tremblement de terre

EREN, l'Eglise Réformée Evangélique de Neuchâtel. Nous nous proposons de verser cet argent au Fond de solidarité de la pastorale suisse.

Le pasteur Stauffer prend la parole pour informer l'assemblée qu'il avait été prévu par le Conseil de corriger le transparent. Il ne s'agit pas de verser fr. 10'000.00 à l'EREN, mais au Fond de solidarité de la pastorale suisse qui correspond au fond d'entraide de notre paroisse. C'est un fond à disposition des pasteurs qui servent dans les églises cantonales où l'impôt n'est pas obligatoire, qui ont des petits salaires et qui, régulièrement, sont devant des situations difficiles quand il y a des problèmes de dentiste, de changement de voiture ou autre... Le Conseil a pensé qu'il était préférable de verser cet argent au Fond de solidarité de la pastorale suisse plutôt qu'à l'EREN pour qui ce don serait noyé dans la masse tant ses besoins sont énormes. Pour le fonds de solidarité de la pastorale, cela constitue un appoint bienvenu.

M. Claude Racine reprend la parole pour préciser que ce sont les propositions du Conseil de Paroisse et il ouvre la discussion.

M. Röthlisberger a une question concernant les frais de révision des comptes : en 2008, il semble qu'on avait convenu, avec la personne, d'un montant de, s'il se souvient bien, fr. 1'300.--, et tout à coup cela monte à près de fr. 2'150.--. M. Richard Audemars précise qu'il n'y a pas d'écrit, mais par téléphone M. Poffet a indiqué qu'il facturerait la révision des comptes 2007 fr. 1'300.--, la révision 2008 fr. 2'000.--, et celle de 2009 et suivante fr. 3'000.--.

Mme Auguet aimerait savoir qui sont les Amis de Charmey. On leur verse fr. 5'000.--, mais à qui cette maison appartient actuellement. M. Richard Audemars explique que la Maison de Charmey appartient maintenant à la Fondation des Amis de Charmey. Le centre réformé a été vendu par le Synode de l'église cantonale, à cette Fondation pour la somme symbolique de fr. 1.--. Gérard Stauffer souhaite préciser, tout le monde n'étant pas forcément au courant, parce que c'est de l'histoire déjà plus ancienne : à Charmey, se trouvait le Centre Réformé de l'Eglise Réformée du Canton de Fribourg : c'était la maison de la jeunesse de l'Eglise Réformée du Canton de Fribourg, un centre où on pouvait venir dormir,

faire des séminaires, faire des camps de cathé. Ce centre était déficitaire de manière récurrente et a été vendu par l'Eglise Réformée cantonale pour fr. 1.— symbolique à la Fondation des Amis de Charmey.

Celle-ci gère l'ancien Centre Réformé de Charmey qui accueille encore beaucoup de groupes de jeunes, de cathé, à des prix qui ne couvrent certainement pas les frais de fonctionnement.

Mme Georgette Vionnet souhaite tout d'abord dire sa reconnaissance au Conseil de Paroisse d'avoir proposé des fonds pour des associations caritatives en Gruyère. Effectivement, mandatée par notre paroisse auprès de Caritas Gruyère, où elle fait encore du bénévolat, elle se rend compte que ces fr. 5'000.— seront vraiment les bienvenus. Elle a aussi siégé à l'AFAG pendant 5 ans, donc là aussi elle s'est rendue compte qu'il y a beaucoup de demandes, et parfois elle adresse aussi des requêtes à cette association en faveur des personnes frappant à la porte de notre paroisse. Par contre, en ce qui concerne la Conférence St-Vincent-de-Paul : elle reçoit une subvention de l'Unité pastorale de Notre-Dame de Compassion, et n'est pas particulièrement en difficulté. Elle proposerait donc une somme pour Table couvre Toi qui est un groupe de personnes qui récolte les invendus auprès de grandes surfaces, charge les denrées dans des camions au milieu de la nuit, et livre dans différentes villes de Suisse. A Bulle, nous avons commencé il y a 2 ans de travailler avec cette association, qui distribue tous les jeudis après-midis à des bénéficiaires pourvus d'une carte et pouvant ainsi aller retirer de la marchandise, soit en général un sac d'une valeur de fr. 60.— à fr. 100.— par semaine. Patronnée par le président de l'AFAG, un membre de Caritas Gruyère et le président de la Conférence St-Vincent-de-Paul, cette association mérite à son avis plus d'argent que la Conférence St-Vincent-de-Paul. M. le pasteur Stauffer précise que le don suggéré par le Conseil de paroisse est effectivement destiné à Table couvre Toi.

Mme Stauffer prend la parole et glorifie le Seigneur parce que nous avons de l'argent. Elle trouve que donner une gratification (Felsberg) de fr. 10'000.-- alors que l'on ne donne que fr. 5'000.— à des associations bénévoles est incohérent.

Alors elle suggère qu'on ne donne que fr. 5'000.— de gratification et fr. 5'000.— répartis entre Caritas, aide aux familles et à Table couvre Toi.

M. Brandt a trois montants qu'il aimerait remettre en question. Tout d'abord, il aimerait appuyer la démarche de M. Richard Audemars pour la gratification. Cette Maison Felsberg nous a fait l'offre au prix coûtant, sans bénéfice. La commission est allée sur place, et a pu se rendre compte, d'un dépassement de coût de fr. 70'000.-- à fr. 80'000.--. Felsberg se demandaient s'ils n'allaient pas être au bord de la faillite suite à ce surcoût. Légalement, nous avons eu seulement fr. 400'000.— à payer, mais chrétiennement nous avons quelque chose de plus à verser à cette Maison, et c'est pour cette raison qu'il revient sur fr. 20'000.— que la Commission d'orgue a proposés au Conseil de Paroisse.

Deuxième point : la Fondation des Amis de Charmey : personnellement, tant que leur dette n'est pas remboursée, il ne serait pas pour verser encore fr. 5'000.--. Dans deux ans, on pourrait voir.

Par contre, le dernier poste Fonds de solidarité : cela fait déjà deux ans qu'il a demandé qu'on aide des églises cantonales réformées de Suisse romande qui sont dans le besoin, ne bénéficiant pas de l'impôt

ecclésiastique.

Il estime personnellement que fr. 10'000.— sont insuffisants.

M. le pasteur Stauffer précise que la demande de M. Brandt a été entendue d'aider une église qui est en difficulté, en particulier pour payer ses salaires et qui réduit les postes quand elle n'arrive pas à les payer et c'est pourquoi le Conseil de Paroisse s'est rabattu sur le Fond de solidarité de la pastorale, parce que ledit Fond est là justement au service de pasteurs, de familles issus de l'EREN, de l'Eglise Réformée de Genève, ou bien d'une autre paroisse réformée, qui sont dans le besoin et qui vont faire appel à ce fond pour les aider. C'est pourquoi le CP s'est proposé de soutenir un fond où des pasteurs de toute la Suisse qui peuvent en profiter.

M. Brandt demande au Conseil de Paroisse s'il ne pourrait pas faire en sorte que cette somme soit réservée uniquement à l'Eglise neuchâteloise et non pas pour le canton des Grisons ou d'ailleurs. Il y tient beaucoup parce qu'il répète : fr. 10'000.--, ce n'est pas beaucoup ?

Mme Bloch trouve que Felsberg est une Maison composée d'artisans et fr. 10'000.— de gratification sont justifiés.

M. Jean-Luc Rossel a quelques explications à donner : tout d'abord, il remercie M. Brandt concernant Felsberg, étant lui-même indépendant. Il comprend très bien qu'on puisse avoir des difficultés si on dépasse son budget. Peut-être que nous n'avons pas tout à fait saisi l'importance de cette gratification à Felsberg.

Depuis qu'il a repris le poste de Mme Georgette Vionnet, il a été invité premièrement par Caritas qui lui a parlé des difficultés pour organiser leurs repas hebdomadaires du lundi. Les personnes qui s'en occupent sont des bénévoles et il est très important qu'ils puissent poursuivre leur activité. Il pense que fr. 5'000.— pour ces repas, c'est suffisant.

Il en va de même pour l'AFAG, dont il est maintenant membre, ayant repris le poste de Mme Georgette Vionnet. Quant à la Fondation des Amis de Charmey : Elle été reprise par des bénévoles. La majorité de leurs clients est constituée de jeunes paroissiens qui paient un tarif ne couvrant pas les frais. Alors, s'il-vous-plaît, aidons ces gens. Merci.

M. Stucki prend la parole. Il retire sa casquette de réviseur et parle en tant que paroissien et en tant que responsable du département Mission et Œuvres d'entraide au niveau de l'Eglise cantonale.

Il trouve que, refaire encore une réserve de fr. 30'000.— alors qu'on en a déjà pas mal, est exagéré. Donc il fait la proposition suivante :

Attribution à DM, échange et mission fr. 10'000.--, à Pain pour le Prochain fr. 10.000.--, puisque ce sont les sœurs que nous soutenons, et fr. 10.000.- à EPER Haïti. Personnellement, il réduirait la part à l'EPER à fr. 10'000.--, pour la simple raison qu'actuellement il y a beaucoup d'argent qui est envoyé à Haïti, à Port-au-Prince en particulier, et qui n'est pas nécessairement toujours utilisé à bon escient. Et d'attribuer à Mission 21 : le pendant du DM, aussi fr. 10'000.--. Ensuite, il a entendu parler récemment d'une institution, de quelque chose que nous avons soutenu, il a entendu un rapport concernant l'association Parabola. Cédric Lemarquand pourra compléter, mais quant à lui, il pense que nous pourrions aider Parabola par un don de fr. 10'000.--. Il propose également que nous attribuions une somme de fr. 10'000.— aux Gédéons pour la distribution des bibles.

M. Dubuis prend alors la parole et dit qu'il est particulièrement heureux d'avoir entendu M. Stucki. Il demande à M. Richard Audemars quel est le montant de la fortune de la paroisse. Celui-ci montre le bilan. Les immeubles, représentent fr. 654'000.--, soit la part de la Maison de Paroisse non amortie. Tout le reste figure au fr. 1.— symbolique. M. Dubuis ajoute qu'en additionnant les soldes bancaires et les placements, on arrive au million de francs. Il aimerait qu'on prenne conscience que notre paroisse dispose là, simplement sur deux comptes, d'un million de francs de fortune. Elle dispose donc de revenus absolument incroyables et il souhaite que notre communauté en tire des conséquences chrétiennes.

M. Richard Audemars répond à l'intervention de M. Dubuis et de M. Stucki : On ne peut pas distribuer plus qu'on a de bénéfice. S'il prend la Loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat, à l'article 12, il est dit « les paroisses peuvent prélever des impôts pour subvenir à l'accomplissement de leurs tâches et assumer leurs obligations financières ». Donc on doit prélever des impôts qui sont suffisants pour le fonctionnement de la paroisse. Il vrai qu'on a augmenté l'impôt en 2005. On a passé, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, de fr. 0.08 à fr. 0.09. Ceci parce qu'on savait déjà depuis 2002 qu'on aurait des gros frais : il faudrait refaire la Maison de Paroisse, il fallait changer l'orgue.

Donc, surtout pour la Maison de Paroisse, on a augmenté le taux d'impôt. Il est bon de préciser que nos prédécesseurs avaient, eux aussi, thésaurisé parce qu'en 3 à 4 ans, on a pu utiliser 1 million et demi d'argent sans emprunter 5 centimes. Tout a été payé par les liquidités, les fonds propres de la paroisse, et il pense qu'il est honnête maintenant de reconstituer ces fonds par le truchement des amortissements.

M. Cédric Lemarquand remercie tout d'abord M. Richard Audemars pour la façon extraordinaire avec laquelle il gère les comptes et la rigueur qu'il met. De plus, il voulait remercier M. Stucki et M. Dubuis pour leur rapport, et il abonde dans ce sens également. Alors oui à des impôts, oui aux réserves pour financer les bâtiments. Il abonde tout à fait dans le sens de M. Dubuis : ce que cette paroisse possède aujourd'hui, est une grâce de Dieu. On est dans la Commune de Bulle – La Gruyère, il faut aider Bulle-La Gruyère. Il aimerait parler de Parabola, que M. Stucki a mentionné. Quand on donne fr. 1.— à Haïti, on ne sait pas s'il y va fr. 0.50, fr. 0.40, ou rien du tout. Alors que lorsqu'on donne fr. 1.— à Parabola, le Conseil le sait pour les avoir soutenus, elle reçoit le tout. Il pense donc que c'est une association qu'on devrait reconsidérer et soutenir. D'autre part, les Gédéons sont une association qui a été fondée en 1899, et qui compte 263'000 membres dans le monde. Le 100 % des Gédéons sont des gens qui travaillent à titre gracieux et ne touchent aucune prestation, bien au contraire, ils paient pour être Gédéon. Aujourd'hui, il est distribué partout dans le monde quatre Nouveaux Testaments chaque seconde. Les besoins sont énormes. Aujourd'hui les Gédéons ont depuis peu un petit groupe à Bulle, dont il fait partie, ainsi qu'un autre paroissien. Ce groupe peine financièrement, car il distribue le Nouveau Testament à ses frais dans les écoles, les hôpitaux, les hôtels. C'est la parole du Seigneur qui est mise à la disposition de chacun aujourd'hui. Les demandes sont beaucoup plus importantes que les moyens.

Gérard Stauffer prend la parole pour faire deux ou trois commentaires sur les propositions de M. Stucki par rapport à l'entraide : diminuer Haïti de fr. 20'000.— à fr. 10'000.— et les donner au DM et à Pain pour le Prochain n'est pas judicieux. Il a sous les yeux le rapport de Mme Pignolet, responsable de l'EPER à Lausanne et de Mme Thévoz, responsable du projet Haïti. L'EPER n'est pas active sur la zone du séisme. Elle n'est pas active à Port-au-Prince il y a un an et demi, grâce à M. Stucki, l'EPER était représentée à Bulle par Mme Thévoz et Mme Pignolet qui nous ont parlé du projet EPER en Haïti, un projet fort intéressant parce qu'il va sur le très long terme. Alors il explique pourquoi le CP a souhaité aider. La paroisse n'a rien fait au moment du tremblement de terre, volontairement. On a attendu que les envoyés de l'EPER reviennent de là-bas pour savoir si nous pouvions aider ou pas. L'EPER a un grand projet d'aide auprès de 6'000 paysans de la Grande Anse. Elle fournit un certain nombre de semences à ces paysans et elle les forme de manière à ce qu'ils puissent ensemençer les sols sans les appauvrir et en même temps en stoppant l'érosion. Suite au tremblement de terre, 450'000 habitants de Haïti, qui s'entassaient dans les bidonvilles et qui provenaient de la campagne, sont retournés d'où ils venaient. L'EPER a donc un projet qui s'élève à fr. 250'000.— de reconstitution des semences de ces paysans car il ont laissé manger les leurs par les réfugiés. Ils se concentrent sur les ananas qui maintiennent le terrain et l'empêchent de glisser en cas de cyclones. C'est pourquoi il recommande de ne pas aller en dessous des fr. 20'000.— pour l'EPER. L'année passée, on a déjà soutenu DM en donnant une somme en plus au Mozambique.

M. Stucki répond que l'année dernière, on a déjà donné fr. 10'000.— à l'EPER. Il voulait signaler à M. Dubuis que ce n'était pas la première fois qu'on faisait des dons assez importants. Il est tout à fait d'accord avec le projet du pasteur Stauffer et il propose de soutenir ce projet.

M. Claude Racine propose de refaire le résumé en tenant compte des œuvres qui ont été suggérées.

M. Brandt propose d'arrêter le débat et de faire confiance au CP pour répartir fr. 188'000.--, moins les réserves et amortissements, soit fr. 80'000.-- en plus des fr. 65'000.-- proposés par le CP. M. Claude Racine remercie M. Brandt de penser à nos horaires et de la confiance témoignée vis-à-vis du Conseil de Paroisse. En conséquence il résume simplement ainsi : l'assemblée souhaiterait qu'une somme de fr. 145'000.— soit répartie dans les différentes œuvres et passe au vote.

Répartition de fr. 145'000.— en diluant les réserves prévues de fr. 30'000.— pour la réserve générale et fr. 50'000.— pour le chauffage pour les répartir dans les dons.

**26 pour
4 contre
3 abstentions**

Proposition a également été faite, dans le futur, de publier les listes pour les dons avant l'AGO. Pour cette année, on laisse le CP faire, comme proposé plus haut.

M. Stucki dit que cela figure en toutes lettres dans le règlement ecclésiastique, notamment dans la Constitution, que la paroisse doit soutenir la diaconie et les œuvres missionnaires, que c'est son rôle. Elle ne doit pas annoncer l'Évangile uniquement par la parole, mais aussi dans la pratique.

M. Claude Racine récapitule : il a été pris note de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée d'automne le taux d'impôt. Il sera simplement noté : taux d'impôt sans parler de réduction et cela sera discuté à ce moment-là. D'autre part, l'art. 79, alinéa 5 demande qu'on vote l'entrée en matière pour report à la prochaine assemblée de paroisse. Ceux qui sont d'accord de formuler la demande « **taux d'impôt** » et **d'entrer en matière à la prochaine assemblée de paroisse** doivent le manifester par un lever de main :

32 oui

3 non

4 abstentions

Puis M. Brandt demande qui remplace Mme Vionnet au service social dans l'exécutif.

M. Jean-Luc Rossel remercie M. Brandt pour sa question. Il précise que Mme Vionnet a aimablement accepté de continuer de l'aider. C'est lui qui a repris le dicastère en mai 2009. L'accueil social est toujours tenu par Mme Vionnet qui reçoit une fois par mois les personnes dans le besoin. C'est aussi à elle qu'on téléphone en cas de difficulté. Beaucoup de bénévoles aident pour organiser les repas de partage du jeudi. Le dernier jeudi ils ont reçu pas moins de 70 personnes. Il remercie les bénévoles qui les soutiennent et souhaite que cela continue. D'un commun accord avec Mme Vionnet, il a été décidé qu'elle continue d'effectuer ce service sans rétribution afin d'avoir davantage d'argent à disposition pour les personnes dans le besoin. Elle est applaudie.

M. Claude Racine passe la parole au pasteur Blaser, délégué du Conseil Synodal qui nous salue très cordialement à titre personnel tout d'abord et de la part de l'Église Cantonale. Il espère et souhaite beaucoup de bonheur à la paroisse de Bulle. Il aimerait signaler qu'il existe un site internet de l'Église Réformée du Canton de Fribourg, sur lequel se trouvent toutes sortes d'informations, dont le Festibible, à Fribourg, au mois de septembre, qui sera une entreprise œcuménique.

D'autre part la Fédération des Églises protestantes de Suisse va lancer un projet de consultation sur les confessions de foi. On se pose la question : est-ce que ce serait intéressant de travailler sur la manière de formuler la foi, de dire notre foi aujourd'hui. Et dans ce cadre-là, sa collègue Bettina Baer et lui ont préparé une formation d'adultes qui couvre deux soirées de travail pour les personnes intéressées.

Il termine en nous disant qu'effectivement l'Église Réformée du Canton de Fribourg se caractérise par une très grande indépendance et une très grande autonomie des paroisses. Cela représente aussi de lourdes charges reposant sur les épaules du Conseil de Paroisse. Il aimerait ce soir encourager l'assemblée à apporter son soutien au Conseil de Paroisse qui en a aussi besoin. Il pense qu'il est aussi important d'apporter

notre soutien de manière à privilégier les œuvres d'entraide de nos Eglises protestantes. Il faut travailler sur le long terme, il faut être présent sur le terrain et nous avons, dans nos églises, avec l'EPER, avec Mission 21, des professionnels, des gens qui travaillent bien sur le long terme. Il nous souhaite une bonne fin de soirée et reste encore à disposition.

M. Claude Racine remercie le pasteur Blaser pour ce complément d'information.

M. Houriet trouve que l'assemblée a eu une information du côté de la Crèche, mais n'a rien entendu du Conseil de Paroisse. Si quelqu'un peut donner une ou deux explications, il pense que ce serait utile d'avoir, sans entrer dans les détails, mais aussi de comprendre, car il y a une information qui manque.

M. Röthlisberger prend la parole et explique : il a vécu l'évènement du 20.8.09 avec la Crèche qui avait vraiment le soutien du Conseil de Paroisse dès le début. Tout allait bien jusqu'à cette date du 20 août 2009, puis la directrice de la Crèche a interdit l'accès au jardin à la famille Paccaud, ce qui a changé l'attitude de cette famille vis-à-vis de la directrice dès ce jour-là. Christian Paccaud a été poussé à bout.

Le pasteur Emmanuel de Calonne prend la parole pour informer l'assemblée du concert de Philippe de Courroux en faveur des femmes et des enfants maltraités, qui aura lieu vendredi à 20 heures. Il demande également aux personnes de s'inscrire pour la fête de St-Loup du 20 juin.

Plus aucune question n'étant posée, M. Claude Racine clôt l'Assemblée à 22h.20 en remerciant chacun de sa participation.

Le Président :

La Secrétaire :

C. Racine

P. Mossu